

The question then being put on the motion as amended of the Honourable Senator Frith, seconded by the Honourable Senator Perrault, P.C., it was—

Resolved in the affirmative.

La motion de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P., telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat*

Robert Fortier

*Clerk of the Senate*

Que le Sénat accorde à la greffe du Sénat le droit de nommer un greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Que le Comité soit autorisé à déterminer les termes et conditions de l'emploi du greffier du Sénat.

Qui comprendront, si toutefois ce n'est pas nécessaire.

Extrait des procès-verbaux du Sénat en session 1980.

En conséquence,

Il prononce sa sentence. Il fait procéder, dans le sens

des procédures établies, pour l'admission dans le comité

les documents et les documents de la commission d'enquête

comme il résulte de l'ordre du jour et de la résolution

de la commission d'enquête.